



**ENGAGÉ-ES POUR
DE MEILLEURES
CONDITIONS DE TRAVAIL**

Déclaration FSU CAPA - Vendredi 07 juillet 2023

Mesdames, messieurs les membres de la CAPA,

La CAPA qui nous réunit a pour ordre du jour la titularisation des stagiaires. Avant de passer à l'examen des dossiers individuels des collègues que vous allez refuser ou proposer en renouvellement, nous voudrions dire quelques mots de la situation générale de l'entrée dans le métier.

Notre Ministère fait face désormais à une crise structurelle du recrutement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes puisque 1 841 postes seront non-pourvus sur les 7 450 ouverts aux concours externes et au 3ème concours. C'est près de 25% des postes qui seront donc perdus. La pénurie d'enseignants, ancienne en mathématiques ou en allemand se généralise à la physique, à l'espagnol ou à l'anglais. Les perspectives à long terme, ne sont pas bonnes non plus. D'ici 2030, selon une étude de la DARES et de France Stratégie, il faudra procéder au recrutement de 329 000 enseignants pour faire face aux départs en retraite. On est bien loin du compte.

La fameuse « attractivité » de nos métiers promise par le ministère avec la réforme des concours n'arrive pas. Les nouveaux dispositifs, AED prépro, stages d'observations et de pratique accompagnée (SOPA), étudiant-es contractuel-les alternant-es (ECA) n'ont pas permis aux candidat-es de mieux se préparer aux écrits ou aux ni aux oraux, notamment à cause d'une charge de travail trop importante. Le contingentement des places en master MEEF mis en place durant le quinquennat précédent éloigne chaque année des étudiant-es des métiers d'enseignement, alors qu'il faudrait montrer que nos métiers sont en tension et les rendre plus attractifs.

Le choc d'attractivité n'a pas eu lieu non plus du côté de nos salaires ou de nos conditions de travail. Une augmentation du point d'indice de 3.5% l'an passé, de 1.5% cette année et des mesures indemnitaires pour une centaine d'euros par mois, ce n'est pas rien mais cela permet à peine à nos salaires de ne pas trop décrocher par rapport à l'inflation réelle.

Le Ministre s'est exprimé récemment sur cette crise dans la presse en ouvrant la perspective d'aménagements du concours pour le premier degré, et des rapports du Sénat ou de la Cour des Comptes lancent des ballons d'essai en articulant l'idée que le principal verrou d'attractivité serait la rigidité de notre statut. Il faudrait introduire plus de souplesse dans le recrutement, l'envisager à l'échelle locale, le découpler toujours plus des attendus disciplinaires, le laisser à la main des chefs d'établissement et bien sûr préférer le recours aux contrats plutôt qu'aux concours. Ce mantra distillé à longueur de rapports officiels et de réformes par nos actuels dirigeants, s'est ironiquement heurté aux résultats d'un sondage commandité pourtant par cette même Cour des Comptes auprès d'un public d'étudiants. Quand on leur demande de citer les facteurs de rejet du métier à leurs yeux, très peu incriminent le niveau supposé trop exigeant du diplôme ou le fait d'avoir à se soumettre à un concours ; ce sont les salaires insuffisants, les difficultés d'exercice au quotidien et le manque de reconnaissance qui sont d'abord pointés comme tels. Le dernier mot de cette crise du recrutement, est sûrement celui-là : toutes ces réformes se fracasseront à l'épreuve du terrain. En matière de politique éducative, c'est le réel qui est tout simplement en train de rattraper les chimères du néo-libéralisme.

Pour revenir au cas concret de nos collègues stagiaires, là aussi le Ministère a choisi de tourner le dos au bon sens. L'exercice à mi-temps avec prise en responsabilité d'élèves n'était déjà pas une sinécure les années précédentes quand il fallait en plus suivre les formations de l'INSPE, rendre les travaux afférents et valider un master. La charge de travail a encore empiré pour les stagiaires à temps complet. Pour l'année prochaine, le Ministère qui n'est décidément pas en manque de mauvaises solutions, prévoit que la direction des établissements pourra « proposer » le pacte à ces collègues et on les imagine mal pouvoir refuser à un principal ou un proviseur qui est aussi un évaluateur décisionnaire sur la titularisation ! A croire que ce parcours du combattant qu'est devenu l'année de stage, n'a finalement qu'un objectif, obtenir du futur fonctionnaire son consentement pour accepter toujours plus de travail.

Vous nous donnerez sûrement tort sur nos analyses. Aussi souhaitons-nous profiter de cette CAPA pour vous demander quelques éléments chiffrés pour nourrir la réflexion : quel est le nombre de démissions chez les stagiaires en cours d'année ? quel bilan faites-vous de ces échecs ? Pour ce qui est de l'obtention du concours, quel est la proportion d'étudiants recrutés comme Contractuels Alternants (ECA) ou comme stagiaires en observation (SOPA) ? Quel est enfin le nombre de démissions en cours de route avant le passage du concours, pour ces étudiants ?

Pour conclure, permettez-nous aussi de rappeler ici quelles sont nos propositions syndicales qui à notre sens permettraient de faire face à cette crise :

- d'abord, le rétablissement d'une grille indiciaire qui permettrait de débiter dans le métier avec l'équivalent de 2 fois le SMIC comme ce fut le cas au début des années 80.
- ensuite, pour un stage plus serein, un temps de service mieux accompagné sur le terrain et réduit au tiers pour laisser plus de place à une formation exigeante en termes académiques.
- enfin, la mise en œuvre d'un véritable plan pluriannuel de recrutement s'appuyant sur un pré-recrutement ambitieux dès la licence avec des bourses décentes, bien au-dessus des 126 € de gratification mensuelle proposée aujourd'hui aux étudiants SOPA.

Nous remercions les services pour nous avoir permis de préparer cette CAPA dans les meilleures conditions.